

Témoignage d'un chercheur à Hong-Kong

Un poste d'observation privilégié des évolutions du monde chinois

Jean-Philippe Béja



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-cnrs/2601>
DOI : 10.4000/histoire-cnrs.2601
ISSN : 1955-2408

Éditeur

CNRS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 5 novembre 2001
ISBN : 978-2-271-05925-3
ISSN : 1298-9800

Référence électronique

Jean-Philippe Béja, « Témoignage d'un chercheur à Hong-Kong », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 5 | 2001, mis en ligne le 18 juin 2007, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/2601> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.2601>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Comité pour l'histoire du CNRS

Témoignage d'un chercheur à Hong-Kong

Un poste d'observation privilégié des évolutions du monde chinois

Jean-Philippe Béja

- 1 Pour un politologue travaillant sur la Chine, quel plus grand plaisir que de pouvoir résider dans un centre de recherches installé à Hong-Kong ! C'est une expérience très enrichissante, qui permet d'une part d'établir des réseaux de relations essentiels au développement de la recherche, et d'autre part de saisir au quotidien les bouleversements qui se produisent dans la société chinoise.
- 2 La présence à Hong-Kong était d'autant plus intéressante que, lorsque j'ai été mis à disposition du ministère des Affaires étrangères pour assurer la direction scientifique du Centre d'études et d'information sur la Chine contemporaine, la situation politique du Territoire était sans précédent dans l'histoire. Pour la première fois, une colonie allait être récupérée par un pays dirigé par un parti communiste à la suite d'un accord signé avec la puissance coloniale. J'ai donc eu la chance de pouvoir assister aux quatre dernières années du pouvoir britannique à Hong-Kong, et au renforcement d'une identité politique à laquelle j'avais déjà consacré des études. Voir émerger une communauté politique, observer comment elle réagit dans un environnement qui se bouleverse, voilà une quasi-expérience de laboratoire passionnante pour un chercheur. Au Centre d'études et d'information sur la Chine (CEIC), devenu le Centre d'études français sur la Chine contemporaine (CEFC), nous étions particulièrement bien placés, disposant de relations anciennes avec les animateurs du mouvement démocratique de Hong-Kong, et connaissant bien le système politique chinois. Nous étions également le seul centre de recherche étranger installé dans le Territoire.
- 3 Les années 1993-1997 ont également représenté une période de grands changements socio-économiques pour la République populaire de Chine. La plus grande ouverture aux capitaux étrangers a provoqué un afflux d'investissements qui ont transformé la société chinoise. Les migrations de travailleurs ruraux – un problème figurant au centre du programme de recherche du centre – ont augmenté considérablement et sont devenues l'un des thèmes principaux de recherche des laboratoires de sociologie

chinois. Notre présence à Hong-Kong nous a donc permis de mettre en oeuvre de nombreux programmes communs.

- 4 Hong-Kong est depuis les origines un lieu de débat libre sur l'avenir de la Chine. Les revues qui se consacrent à l'étude de son évolution sont nombreuses, et le contact quotidien avec leurs animateurs constitue un atout irremplaçable pour qui tente d'interpréter les changements politiques affectant la République populaire. On trouve également dans le territoire des revues scientifiques animées par des chercheurs originaires du continent qui disposent d'une grande liberté de parole. Tout au long de mon séjour, j'ai donc fréquenté assidûment ces chercheurs, participant aux réunions qu'ils organisaient et aux discussions informelles sur les méthodologies à adopter dans l'étude des changements socio-politiques en Chine.
- 5 Ma présence au CEFC m'a également permis de rencontrer fréquemment tous mes collègues étrangers travaillant sur la Chine. En effet, Américains, Australiens, Taiwanais, etc., passent tous par Hong-Kong lorsqu'ils se rendent en mission dans ce pays. Nous avons pu par conséquent organiser un grand nombre de séminaires au cours desquels ils ont présenté l'état de leurs recherches. Ces séminaires sont extrêmement utiles pour les doctorants affectés au centre, allocataires de recherche ou titulaires de bourses Lavoisier, car ils peuvent s'entretenir de leurs travaux avec les meilleurs spécialistes mondiaux.
- 6 Le fait de travailler dans un centre de recherche à l'étranger change également les rapports entre le chercheur et les doctorants dont il dirige les travaux. Il peut bien mieux répondre aux interrogations qui se posent au cours des enquêtes de terrain, et la proximité géographique lui permet de résoudre immédiatement certains problèmes scientifiques. Les centres à l'étranger étant souvent pluridisciplinaires, les séminaires organisés pour les doctorants sont une excellente occasion pour ces derniers de s'ouvrir à d'autres approches scientifiques. La collaboration étroite avec des collègues étrangers leur permet de se familiariser avec leurs problématiques
- 7 Enfin, nous avons encouragé les boursiers à participer activement aux activités du comité de rédaction de la revue du Centre, *Perspectives chinoises*. La lecture des manuscrits qui y arrivent leur permet de prendre connaissance de la variété des recherches sur la Chine contemporaine. Sans compter que leurs articles scientifiques de qualité peuvent tout naturellement alimenter les colonnes de la revue.
Une situation délicate
- 8 La plus grande différence entre le chercheur en sciences sociales installé dans un laboratoire français et celui qui est mis à disposition du ministère des Affaires étrangères pour travailler sur les problèmes contemporains d'un pays ne disposant pas de règles démocratiques est la question de son statut. Ce dernier se trouve pris entre les autorités locales, l'ambassade (ou le consulat) de France, le CNRS et, bien souvent, son laboratoire d'origine. Comme il exerce en même temps des responsabilités administratives auxquelles souvent (c'était mon cas) il n'est guère habitué, il doit faire preuve d'une sérieuse capacité de négociation. Souvent, en effet, les exigences de ces institutions sont différentes, sinon contradictoires. Cela lui permet cependant, s'il sait appliquer les leçons fournies par la sociologie des organisations, d'utiliser ces contradictions à son avantage pour maximiser ses capacités d'action.
- 9 Ma situation en arrivant à Hong-Kong en septembre 1993 était particulièrement complexe : mis à disposition du ministère des Affaires étrangères (MAE), je devais prendre la direction scientifique d'un centre de recherche qui venait tout juste d'être

créé (en 1992) et qui disposait en tout et pour tout d'un directeur, enseignant de l'EHESS détaché auprès du MAE, d'un allocataire de recherche du MAE et d'une documentaliste. L'activité exclusive du Centre était la publication d'une revue de grande qualité, à l'époque mensuelle : *Perspectives chinoises*. Lors de mon départ en août 1997, le Centre disposait d'un directeur, d'un directeur scientifique, de trois chercheurs, d'un rédacteur en chef pour la revue, de deux allocataires du MAE, de trois boursiers Lavoisier, d'une secrétaire et d'une documentaliste. Il disposait également d'une antenne à Taiwan dirigée par un chercheur du CNRS mis à disposition, comportant un coopérant et une secrétaire documentaliste. Si la revue *Perspectives chinoises* était devenue bimestrielle, elle s'était beaucoup étoffée et s'était enrichie d'une version anglaise, *China Perspectives*, fondée en octobre 1995, qui permet de faire connaître le Centre et la recherche française sur le monde chinois contemporain dans le monde entier. La version anglaise a beaucoup contribué à accroître la visibilité de nos recherches dans le Territoire et nous a permis de collaborer plus étroitement avec les universités locales.

- 10 Situé dans une région de forte croissance, le Centre a connu lui aussi un développement rapide ; ses activités se sont multipliées, ce qui, naturellement, ne saurait aller sans poser de problèmes. À mon arrivée, il était hébergé dans les bureaux du conseiller culturel du consulat général de France tandis qu'à mon départ, quatre ans plus tard, il disposait de vastes bureaux indépendants.
- 11 Le succès de la revue et l'insistance que nous avons mis à expliquer l'intérêt de développer la recherche sur le monde chinois contemporain ont convaincu les responsables du ministère de débloquer tous les moyens nécessaires au développement du Centre. Ils nous ont notamment accordé des augmentations de crédit significatives qui ont permis de faire du CEFC une institution de recherche réputée auprès des universités de Hong-Kong, mais aussi de l'ensemble de la sinologie anglo-saxonne. Nos collègues américains et australiens nous envient car ils ne disposent pas d'institution comparable, capable d'accueillir des thésards et des chercheurs confirmés: le seul moyen pour eux d'effectuer des séjours sur le terrain consiste soit à travailler dans une université locale, soit à enseigner dans les programmes que leurs universités organisent en Asie.
- 12 Cependant, le chercheur mis à disposition d'un centre de recherches des Affaires étrangères se trouve dans une situation très particulière, qui, à l'époque, était encore compliquée par la situation de Hong-Kong. Dépendant du MAE, la direction du Centre doit régler la question de ses rapports avec le conseiller culturel et le consul général. Le fait que le CEFC s'attache à étudier les évolutions du monde chinois contemporain aiguise naturellement l'intérêt des diplomates qui s'intéressent également à ce sujet. Le chercheur du CNRS doit donc être vigilant : quels rapports doit-il entretenir avec le conseiller culturel ? avec le consul général ? La situation durant mon séjour était d'autant plus complexe qu'étant installé dans un territoire britannique, le poste diplomatique de Hong-Kong dépendait théoriquement de l'ambassade de France à Londres. Mais naturellement, comme l'essentiel de ses travaux concernait la République populaire de Chine, l'ambassade de France à Pékin ne pouvait se désintéresser de sa production. D'autant moins que les chercheurs, politologues, sociologues et économistes en l'occurrence, abordent la plupart du temps des sujets considérés comme sensibles par les autorités chinoises. Dans ces conditions, les fonctionnaires de l'ambassade de France s'inquiètent parfois qu'une publication

financée par le MAE publie des textes analysant des phénomènes que les autorités locales considèrent comme « négatifs ». Craignant que les recherches des pensionnaires du Centre n'enveniment les relations franco-chinoises, ils ont tendance à surveiller de près la production des chercheurs.

Défendre l'autonomie du Centre

- 13 Une partie de mon temps a donc été consacrée à défendre l'autonomie des chercheurs du Centre par rapport au gouvernement français. La situation était encore compliquée par la rivalité existant entre les postes de Hong-Kong et de Pékin. L'ambassade de France dans la capitale chinoise, faisant preuve d'un complexe centralisateur qui n'est pas sans rappeler le comportement de Pékin envers les provinces en République populaire, faisait régulièrement état de ses doutes sur l'opportunité d'installer un centre de recherches sur la Chine à Hong-Kong dans les télégrammes adressés au ministère. Ses représentants affirmaient que, pour travailler sur le monde chinois, il valait mieux s'installer dans la capitale de l'Empire, tout en admettant qu'ils n'étaient pas en mesure de garantir que nous disposerions de conditions adaptées à nos exigences, en ce qui concerne notamment l'accès aux documents et l'accès au terrain, ainsi que la possibilité de publier notre revue.
- 14 Le représentant officiel de la France à Taïwan s'intéressait lui aussi aux activités du Centre et au contenu de notre revue. A l'approche de la rétrocession du Territoire le 1^{er} juillet 1997, il se demandait (et l'a fait savoir) s'il ne serait pas judicieux de déménager l'équipe à Taïwan étant donné que l'avenir de la Région administrative spéciale était plus que problématique.
- 15 Tout au long de mon séjour, par conséquent, j'ai dû périodiquement, en compagnie du directeur du Centre, convaincre nos autorités de tutelle de la validité du choix de son implantation à Hong-Kong face aux interrogations récurrentes.
- 16 Nous avons rédigé d'innombrables rapports pour expliquer que Hong-Kong présentait les meilleures garanties scientifiques de l'ensemble de la région : le Territoire dispose d'une part, d'une documentation considérable sur le monde chinois contemporain, documentation remarquablement bien classée et facilement accessible aux chercheurs étrangers. D'autre part, paradoxalement, le statut d'institution de recherche étrangère nous permettait de signer des contrats de recherche avec des chercheurs chinois (ce qui, de leur propre aveu, aurait été beaucoup plus compliqué si nous avions été installés en Chine). Par ailleurs, de nombreux cadres et universitaires originaires du continent sont installés à Hong-Kong, et y jouissent d'une bien plus grande liberté de parole que de l'autre côté de la frontière. Les rapports sont beaucoup plus faciles, et nos collègues chinois n'ont aucune difficulté à venir nous rendre visite dans nos locaux, ce qui n'est pas toujours le cas en République populaire. Enfin, l'État de droit régnant à Hong-Kong garantit la liberté d'expression totale de notre revue, élément indissociable de sa qualité scientifique. Étant consacrée essentiellement à la science politique et à la sociologie, elle attire naturellement l'attention des autorités de Pékin. Pour évoluer correctement dans un tel imbroglio politico-administratif, la condition essentielle est que le directeur et le directeur scientifique soient en accord parfait sur le contenu scientifique du projet. Je dois avouer que jamais, au cours des quatre ans que j'ai passés au CEIC puis au CEFC, je n'ai eu l'ombre d'un conflit avec le directeur du Centre. Nous avons élaboré d'un commun accord tant le programme de recherche du Centre que celui de la revue. Nous nous sommes toujours entendus sur les recrutements d'allocataires, de chercheurs, et en cas de désaccord avec l'une de nos nombreuses

autorités de tutelle, nous avons toujours présenté un front commun. Quelle part accorder à la recherche pure ? Quelle part pour la direction des doctorants ? Quelle part pour la revue ? Et quelle part accorder à la valorisation ?

- 17 Cet aspect est très important. En effet, les autorités françaises ont tendance à considérer les centres de recherche comme l'un de leurs services, surtout s'ils se situent dans un environnement culturel extra-européen. Il n'est donc pas rare qu'à l'occasion des visites de personnalités politiques, économiques, de journalistes ou de hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay, le consul général téléphone au Centre pour demander aux chercheurs d'organiser des *briefings*, voire d'accompagner une personnalité importante. Le conseiller culturel, quant à lui, n'hésite pas à utiliser les connaissances des chercheurs du Centre pour entrer en relation avec les spécialistes des diverses universités.
- 18 Si les chercheurs, rétribués par l'argent des contribuables, ont naturellement le devoir d'aider, dans la mesure du possible, leurs autorités de tutelle, ils doivent cependant éviter deux écueils :
- 19 – D'abord, ces activités ne doivent pas occuper une partie trop importante d'un temps qui leur est compté. D'autant plus que les activités de recherche elles-mêmes, quand on est à l'étranger, exigent que l'on accorde une grande importance à la diplomatie universitaire. Nous avons cependant accepté de consacrer une partie de notre temps à la valorisation de la recherche. Ainsi, les chercheurs du Centre s'exprimaient souvent dans les médias du Territoire, télévisions, journaux et radios, ce qui a contribué à accroître la visibilité de notre institution, et nous a fait connaître auprès des étudiants de Hong-Kong. Par ailleurs, nous avons fourni de nombreuses informations aux journalistes français de passage. En temps normal, cette activité restait limitée mais, au moment de la rétrocession du 1^{er} juillet 1997, l'affluence a été telle que le directeur et le directeur scientifique ont consacré l'essentiel de leur temps à *brief* les professionnels des médias qui, bien souvent, n'avaient pas effectué les quelques lectures indispensables pour effectuer une couverture correcte de l'événement. La demande était telle que nous nous sommes transformés en instituteurs, présentant à de multiples reprises les quelques aspects essentiels de l'histoire de Hong-Kong pour éviter à nos compatriotes d'être mal informés. Avec le recul, il me semble que nous avons été parfois trop indulgents avec les représentants de la presse française et internationale. Mais il s'agissait d'une période exceptionnelle.
- 20 – Les demandes provenant de nos autorités de tutelle sont plus régulières, et il est nécessaire d'adopter une politique plus systématique à leur égard. En effet, et c'est peut-être l'aspect le plus important, ces activités ne doivent pas provoquer de confusion dans la manière dont nos interlocuteurs perçoivent les chercheurs : dans un pays comme la République populaire de Chine en effet, les représentants des autorités ont déjà tendance à considérer les chercheurs en sciences sociales comme des espions, estimant que toute personne qui travaille pour un gouvernement étranger ne peut être qu'un agent de ce gouvernement. Le chercheur mis à disposition doit donc bien insister sur la réalité de son autonomie : il doit expliquer aux officiels et à ses collègues chinois que, bien que le Centre soit financé par le MAE, ses chercheurs ne sont pas des diplomates, qu'ils jouissent d'une totale liberté de pensée et que leurs projets de recherche ne sont pas dictés par les nécessités de la diplomatie ou de la politique de sécurité de la France. Pour être plus crédibles, il me semble qu'ils doivent maintenir

leurs distances avec le consulat et prendre garde de ne jamais apparaître en public comme représentants de leur gouvernement.

Choisir ses programmes de recherche

- 21 C'est l'une des raisons pour lesquelles je me suis beaucoup battu, en liaison avec le directeur du CEFC, pour obtenir que le Centre dispose de locaux propres. L'hébergement au sein du consulat, en effet, aussi confortable soit-il (et il ne l'était pas car nous étions très à l'étroit), projetait une image gênante auprès de nos interlocuteurs qui pensaient avoir affaire à un service officiel.
- 22 Cette insistance sur la différenciation des rôles est essentielle à la crédibilité de la recherche. Pourtant, elle n'est pas toujours du goût de nos représentants et risque de conduire à des conflits. Les ambassadeurs, conscients de l'évolution récente de la diplomatie, sont convaincus qu'ils doivent diversifier le plus possible leur action, et estiment souvent que la recherche comme les chercheurs peuvent constituer un élément important de leur politique. Mais, dans certaines situations, il arrive que les intérêts de la recherche et ceux de la diplomatie divergent. Comment, lorsqu'on ne dispose pas de l'appui d'une institution, parvenir à imposer ses priorités à des diplomates qui estiment représenter l'intérêt général et perçoivent le chercheur en sciences sociales comme un trouble-fête ? Celui-ci se trouve dans une situation ambiguë : du point de vue de sa fonction, il relève du MAE qui peut lui imposer l'obligation de réserve requise des diplomates. Mais continuant à être payé par le CNRS, il est dans une situation différente par rapport à ses confrères détachés. En temps normal, cela ne pose guère de problème. Mais lorsque le chercheur travaille sur des sujets sensibles tels que la vie politique ou la structure sociale d'un pays autoritaire, il peut rencontrer des problèmes. Ainsi, lors de la visite du Premier ministre Li Peng en France, j'ai publié dans la page « débats » du journal *Le Monde* une brève biographie critique de cet homme d'État. Cela me semble relever à la fois de la valorisation autant que de la nécessaire participation des chercheurs au débat public. Si j'avais été affecté au CERI, mon laboratoire d'origine, personne n'aurait réagi. Mais, bien que je ne l'aie pas indiqué dans l'article, j'appartenais à un centre dépendant du ministère des Affaires étrangères. Dès la sortie de l'article, j'ai reçu un coup de téléphone menaçant du Quai, me rappelant au devoir de réserve. J'ai rétorqué que je m'étais contenté d'apporter certaines informations sur une partie de l'itinéraire d'un homme politique, informations que j'avais récoltées au cours de mes travaux de recherche, et qu'il me semblait de mon devoir de les porter à la connaissance du public. L'affaire en est restée là, mais cet épisode est révélateur de la spécificité de la position du chercheur mis à disposition.

Des projets de recherche « sensibles » ?

- 23 Je suis personnellement convaincu que, quelque nécessaire qu'apparaisse la nécessité d'instaurer des synergies entre les différents domaines d'activité de l'État, l'établissement des programmes de recherche ne peut se soumettre aux exigences de la politique étrangère de la France.
- 24 Nous devons mettre à profit le plus possible notre présence sur le terrain, et mener les enquêtes qu'il serait difficile de réaliser au cours de visites relativement brèves. Je reconnais que cela peut parfois poser des problèmes et conduire à des négociations difficiles avec les autorités de tutelle, mais il me semblerait tout à fait contraire à la déontologie de soumettre les travaux des chercheurs à des contraintes extérieures à celles de la recherche scientifique. J'ai toujours mis un point d'honneur à défendre le

droit des chercheurs à choisir librement leurs projets de recherche. Si cela devait conduire à des conflits avec les autorités de tutelle, j'étais prêt à en assumer la responsabilité.

- 25 Prenons un exemple concret pour éclairer ce point. En 1995, le directeur du CEFC et moi-même avons signé un contrat de recherche avec deux chercheuses de l'Institut de sociologie de l'Académie des sciences sociales de Chine pour réaliser un projet sur le « Village de Henan », une concentration de population d'origine provinciale installée dans la banlieue de Pékin. Ce projet, dont nous avons informé le consulat général, s'inscrivait dans le programme général du Centre établi en accord avec le MAE, à savoir l'étude des mutations du monde chinois contemporain. Il s'agissait en l'occurrence d'étudier les conséquences sociopolitiques des réformes économiques, en particulier l'émergence de nouvelles classes sociales. Les quelques études préliminaires que nous avons consacrées à la destruction par les autorités municipales de Pékin du « Village du Zhejiang », une autre concentration de provinciaux installés dans la capitale, avaient suscité l'intérêt de l'ambassade.
- 26 Lorsque nous avons entrepris nos travaux sur les chiffonniers du Henan, on nous a fait savoir que l'ambassadeur de France à Pékin regrettait que nous ayons choisi un tel sujet. Notre plus haut représentant s'étonnait que nous nous intéressions aux conditions des couches les plus basses de la société dans un pays où le taux de croissance économique avait permis d'élever considérablement le niveau de vie de l'ensemble de la population. Ce sujet de recherche lui semblait suspect, et peut-être motivé par des positions politiques. Nous avons naturellement produit les justifications scientifiques de notre démarche, et nous nous sommes étonnés que notre ambassade se révélât plus intolérante que l'Académie des sciences sociales, une institution officielle de la République populaire dépendant directement du Conseil des affaires de l'État qui avait avalisé notre projet. Toutefois, et c'est, me semble-t-il, l'essentiel, il convient de remarquer que l'on n'a jamais dépassé le stade de cette « remarque attribuée à l'ambassadeur » et que notre projet, dont les conclusions ont été publiées après mon départ de Hong-Kong dans *Perspectives chinoises*, s'est déroulé comme prévu, avec un financement du Centre.
- 27 C'est du reste le plus souvent à des réactions de mauvaise humeur plutôt qu'à une démarche administrative en bonne et due forme qu'est confronté le chercheur. Il doit donc éviter de se laisser impressionner et persévérer lorsqu'il est convaincu du bien-fondé de sa démarche. Il lui est naturellement indispensable de faire preuve de diplomatie dans ses rapports avec les autorités et de produire tous les arguments scientifiques qui justifient ses actions, mais, au cas où les désaccords persistent, il doit savoir défendre les intérêts de la science. Au cours des quatre années que j'ai passées à Hong-Kong, je n'ai jamais reçu de note écrite de l'ambassade ou du ministère critiquant une décision ou le comportement d'un chercheur, bien que j'aie joui d'une totale liberté dans le choix de mes sujets, de mes méthodes de recherche, et de mes interlocuteurs.
- 28 Je pense que, pour pouvoir résister aux diverses pressions qui s'exercent sur lui, le chercheur doit avant tout être convaincu de l'intérêt de son sujet de recherche, de la justesse de sa démarche, et de la faisabilité de son projet. Il doit également faire preuve d'une certaine capacité de négociation. Mais il est évident que cette capacité est d'autant plus grande s'il se sent appuyé par son institution. Le fait que le CNRS continue à assurer les charges afférant aux chercheurs mis à disposition devrait lui donner plus de poids, me semble-t-il, lors de ses négociations avec le MAE. Le concept

de « devoir de réserve » est en effet très élastique et, dans certains cas, son observation peut conduire à l'impossibilité de travailler. Il me semble que le CNRS devrait, chaque fois qu'il en a l'occasion, réaffirmer les conditions indispensables à l'accomplissement de la recherche scientifique contre les exigences de la raison d'État.

- 29 Je me permettrai de présenter une fois de plus mon cas personnel. Depuis des années, je travaille sur l'opposition en Chine populaire. Les autorités chinoises ne reconnaissent pas son existence, et le contrôle sur les publications est tel qu'il est très difficile de trouver les textes rédigés par ses membres. Les choses ont un peu changé aujourd'hui puisqu'on les trouve sur l'Internet, mais cette technologie était beaucoup moins développée à l'époque. La présence sur le terrain garantie par l'appartenance au CEFC m'a donc permis d'avancer considérablement dans mes recherches. Cela ne va toutefois pas sans inconvénients. En effet, la plupart des opposants, chercheurs, intellectuels, ouvriers, sont étroitement surveillés par la police. Lorsqu'un chercheur étranger prend contact avec eux, il risque d'avoir affaire aux organes de sécurité. Or, comme nous l'avons vu plus haut, leurs membres ont tendance à considérer tous les spécialistes comme des agents de leur gouvernement. On peut donc comprendre que les diplomates s'inquiètent qu'un membre du Centre aille enquêter auprès de personnes faisant l'objet d'une surveillance policière. Mais d'un point de vue scientifique, ces enquêtes sont légitimes, car il me semble que les opposants constituent une force importante dans la société chinoise. L'histoire récente des pays socialistes a montré que les dissidents et les animateurs de syndicats libres représentaient en fait des forces politiques considérables, capables d'émerger dans des conditions données. Il est donc impossible d'avoir une bonne compréhension du fonctionnement du régime si l'on n'étudie pas son attitude à l'égard des opposants et si l'on ne connaît pas les idées de ces derniers.
- 30 Mais je comprends également les contraintes qui pèsent sur les diplomates qui ne voient pas d'un bon oeil des citoyens français prendre le risque d'avoir des ennuis avec la police. Car, lorsqu'ils en ont, il faut reconnaître qu'ils n'hésitent pas à demander la protection du poste diplomatique. Comment résoudre cette contradiction qui ne relève pas du caractère des uns ou des autres, mais qui est bien de nature fonctionnelle ?
- 31 Il me semble souhaitable que les chercheurs travaillant dans des pays autoritaires sur des sujets sensibles soient protégés par le CNRS des pressions exercées par les fonctionnaires des Affaires étrangères. Cela suppose naturellement qu'ils acceptent eux-mêmes d'assumer les risques liés à l'accomplissement de leurs travaux. Il est rare que des conflits se produisent entre les exigences des uns et des autres mais, quand c'est le cas, le chercheur se trouve fort isolé, et l'appui de son institution mère renforcerait considérablement sa position.

Hong-Kong : un havre de liberté ?

- 32 Doit-on ajouter que la situation de Hong-Kong nous fournissait jusqu'en 1997 une protection supplémentaire ? Jamais le consul général ni le conseiller culturel ne sont intervenus pour contrôler les activités du Centre. Au contraire, ils leur ont toujours accordé leur soutien au cours des quatre années de mon séjour. J'ignore naturellement le contenu des discussions entre les divers postes diplomatiques, mais le fait que le consul général ne fût pas placé sous la direction de l'ambassadeur de France en Chine augmentait sans aucun doute sa marge d'autonomie. La situation a changé en 1997, et je ne sais pas dans quelle mesure le Quai d'Orsay applique à ses postes la formule « un pays, deux systèmes ».

- 33 Le politologue qui travaille sur un pays à régime autoritaire est sans aucun doute soumis à un contrôle plus rigoureux de la part des autorités françaises que celui qui effectue ses recherches dans un pays démocratique. C'est sans doute aussi ce qui explique la différence d'attitude entre les postes diplomatiques de Hong-Kong et de Pékin. Mais il lui arrive naturellement aussi d'avoir des problèmes avec les institutions du pays relevant de son champ de recherche.
- 34 Grâce à notre présence à Hong-Kong, nous avons pu organiser des colloques avec des partenaires chinois et hongkongais. Nous avons ainsi eu l'occasion d'établir des contacts de travail avec des collègues chinois particulièrement intéressés par une collaboration avec les chercheurs d'une institution à la fois occidentale et asiatique (notre revue, publiée dans le territoire, est de statut juridique hongkongais). Comme les centres de recherches du MAE disposent de crédits (trop faibles, certes), il nous a été possible de financer des recherches conjointes pour des budgets modiques. Ces travaux franco-chinois centrés sur un projet spécifique (par exemple, le village du Henan) sont une excellente occasion de faire travailler ensemble des chercheurs français et chinois. L'avantage de ce type de projet circonscrit, dont la durée n'excède pas deux ans, et qui ne concerne qu'une toute petite équipe mixte, est que la totalité des crédits est affectée au travail de recherche proprement dit. Tout le financement de notre projet sur le village du Henan a été consacré à la réalisation conjointe des interviews et des voyages des quatre chercheurs concernés. Aucune perte de type administratif. Ces travaux de terrain effectués en commun permettent en même temps de mettre à profit les différences de formation et de comportement des chercheurs chinois et français. Si la mise au point de la problématique a donné lieu à des discussions scientifiques parfois difficiles, la réalisation des entretiens a permis d'exploiter nos différences d'une manière très fructueuse.
- 35 Des contrats de faible ampleur peuvent en outre être négociés bien plus facilement que les grands projets conjoints de recherche, ces « usines à gaz » qui aboutissent le plus souvent à des échanges de voyages de bureaucrates ou à des visites touristiques de laboratoires par des chercheurs des deux parties. Du point de vue scientifique, les projets de faible ampleur sont beaucoup plus intéressants : une enquête menée par quatre personnes peut en effet être contrôlée du début à la fin, et les chercheurs peuvent juger de la qualité des entretiens et du choix des personnes interviewées. Ce n'est pas le cas dans les grandes enquêtes conjointes : là, la réalisation des entretiens et la distribution des questionnaires sont confiées à des unités de travail sur lesquelles les maîtres d'oeuvre n'ont aucun contrôle. Il arrive souvent que les organes du Parti (département de l'organisation, ligue de la jeunesse communiste) y jouent un rôle central, ce qui influe négativement sur les résultats obtenus. Dans le cas de projets de faible ampleur, le contrôle politique exercé par la direction de l'unité partenaire chinoise est également moins tatillon. Les relations personnelles, les fameux *guanxi* indispensables à la réalisation d'un projet, peuvent facilement être mis à profit dans un cadre limité. On peut facilement, comme l'affirme le proverbe chinois *menghu guoguan*, passer la porte en jetant de la poudre aux yeux. Mon expérience de mise au point de programmes de recherche conjoints dans le cadre du CEFC m'a convaincu que les projets limités sont bien plus efficaces scientifiquement.
- Apprendre de ses échecs
- 36 On ne réussit cependant pas toujours. Ainsi, au cours d'un colloque consacré aux relations entre le Centre et les provinces en Chine et en Europe, que nous avons

organisé en collaboration avec la *Chinese University of Hong Kong*, j'avais été impressionné par l'intervention d'un professeur de droit de l'École centrale du parti communiste chinois. Ses visions peu orthodoxes sur la mise en place des élections villageoises en République populaire, son analyse très pertinente du rôle dirigeant du parti communiste à tous les niveaux de l'administration, qui tranchaient avec le discours officiel, m'ont convaincu qu'il serait intéressant d'essayer de travailler avec ce chercheur. Je l'ai donc rencontré à plusieurs reprises à Pékin pour tenter de définir un terrain de recherche sur lequel nous pourrions collaborer. C'est ainsi qu'il a proposé de réaliser avec le CEFC un programme d'étude sur la culture politique des cadres du Parti de niveau provincial. Il se proposait de nous permettre d'interviewer librement les cadres envoyés en stage à l'École centrale du Parti pour l'année 1996-1997. Pouvoir réaliser des entretiens approfondis avec un échantillon représentatif du personnel dirigeant destiné à accéder aux commandes du Parti au XXI^e siècle était une occasion inespérée que nous nous sommes empressés de saisir. Nous avons commencé à établir avec notre interlocuteur un questionnaire permettant de définir les itinéraires politiques et intellectuels de ces décideurs, d'isoler les critères qui présidaient à leur sélection, etc. Le projet était déjà bien avancé lorsque notre collègue nous annonça son désir de le soumettre officiellement à la direction de l'École centrale du Parti. Le directeur du Centre et moi-même nous rendîmes donc dans les luxueux locaux de l'École pour une rencontre avec le directeur du département de droit, de nombreux professeurs, et... un représentant du bureau des affaires extérieures. Après les politesses d'usage et les discussions sur la science politique française, les méthodes d'enquête respectivement utilisées en Occident et en Chine, c'est ce dernier qui prit la parole. L'entretien s'orienta alors dans une tout autre direction. D'abord, notre interlocuteur nous interrogea de façon insistante sur notre statut de chercheur, nos rapports avec le gouvernement, la fonction de notre Centre. S'agissait-il d'une institution véritablement académique ? Quelle était notre attitude politique sur le régime en place en Chine ? Étions-nous hostiles ou favorables au parti communiste ? Pourquoi étudions-nous l'évolution politique du régime ?

- 37 Au cours du banquet qui suivit cet entretien, le directeur du département de droit nous demanda si nous ne pouvions pas plutôt collaborer sur un autre projet de recherche. Je lui proposai de travailler sur les migrations internes et notamment sur l'évolution de la politique du Parti dans le domaine du contrôle de résidence. Ce projet se situait en effet dans la suite directe de nos travaux sur le village du Henan. Mon interlocuteur reconnut qu'il s'agissait d'un sujet très intéressant mais qu'il n'était pas possible de le réaliser. C'est alors qu'il nous a fait la proposition suivante : l'École centrale du Parti voulant s'ouvrir vers l'extérieur, serait-il possible d'accorder des missions à certains de ses membres pour se rendre en France ? Nous avons tenté d'expliquer qu'en tant que centre de recherches, nous ne pouvions que transmettre leur demande, et que notre fonction consistait à réaliser des projets de recherche, non pas à recevoir des visiteurs. Lors de la clôture du banquet, le professeur de droit avec lequel nous avons préparé le projet nous a fait part de sa déception quant à l'impossibilité d'effectuer des recherches en commun avec nous.
- 38 En analysant cet épisode, je me suis rendu compte que nous avons été pris dans une lutte entre les partisans de l'ouverture de l'École du Parti, qui militaient en faveur d'une libéralisation accélérée de la vie politique chinoise et espéraient que la collaboration avec des chercheurs étrangers et les fonds qu'elle apporterait leur permettraient de faire avancer leurs idées, et les membres plus conservateurs, appuyés

par le ministère de la Sécurité d'État, qui refusaient absolument d'ouvrir leurs portes, convaincus que cela équivaldrait à laisser des étrangers accéder à des secrets d'État. Ce projet de collaboration a certes été un échec, mais il m'a permis d'étudier de près la manière dont fonctionne une institution essentielle du système politique chinois. Si je n'avais pas eu la couverture institutionnelle du CEFC, je n'aurais jamais pu participer à de telles négociations, ni les mener si loin.

- 39 Aujourd'hui, quatre ans après mon départ de Hong-Kong, je reste en contact étroit avec mes collègues qui y travaillent. Nous avons continué à organiser des colloques et la revue ne cesse de se développer. Des doctorants qui avaient préparé leur thèse au Centre l'ont brillamment soutenue, et celui-ci dispose aujourd'hui d'une grande notoriété dans le monde de la recherche sur la Chine. Grâce à mon séjour au CEFC de Hong-Kong, j'ai pu établir de nombreux contacts, aider à la formation de nombre de jeunes chercheurs qui se distinguent par leur bonne connaissance du terrain et fourniront sans aucun doute l'armature de la recherche française sur la Chine au cours des prochaines décennies. Pour un spécialiste d'une aire culturelle lointaine, des séjours de quatre ans dans des centres de recherches installés dans leur région sont irremplaçables et je suis prêt à repartir dès que l'occasion se représentera.

INDEX

Mots-clés : CEFC, Hong-Kong

AUTEUR

JEAN-PHILIPPE BÉJA

Jean-Philippe Béja, directeur de recherche du CNRS au Centre d'études et de recherches internationales (CERI), a été directeur scientifique du Centre d'études français sur la Chine contemporaine de 1993 à 1997.